



CEC  
CCA  
CCE

# **Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits**

**Étude de cas : produits cosmétiques  
et de soins personnels**

## Citer comme suit

CCE (2025). Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits. *Étude de cas : Produits cosmétiques et de soins personnels*, Montréal, Canada, Commission de coopération environnementale, 26 pp.

## À propos des auteurs

La présente publication a été rédigée par WSP et le Lowell Center for Sustainable Production pour le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale. La responsabilité de l'information qu'elle contient incombe aux auteurs, et cette information ne reflète pas nécessairement les vues de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

Le présent document peut être reproduit en tout ou en partie sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, à condition que ce soit à des fins éducatives et non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait néanmoins recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit dont le présent document a servi de source.

Sauf indication contraire, le contenu de cette publication est protégé en vertu d'une licence Creative Commons : Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas d'œuvre dérivée.



© Commission de coopération environnementale, 2025

ISBN : 978-2-89700-397-5  
Available in English  
ISBN : 978-2-89700-395-1  
Disponible en español  
ISBN : 978-2-89700-396-8

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

## Photo credits

Première page: Photo par Kate Laine sur Unsplash  
Page 3: Photo par Edz Norton sur Unsplash  
Page 4-5: Photo par Neelakshi Singh sur Unsplash  
Page 6: Photo par Joanna Kosinska sur Unsplash  
Page 7: Photo par Quentin Mahe sur Unsplash  
Page 8: Photo par William Shu sur Unsplash  
Page 12: Photo par Karly Jones sur Unsplash  
Page 14: Photo par Melanfolia sur Unsplash  
Page 15: Slim3D  
Page 16: Photo par Ibnu Ihza sur Unsplash  
Page 18: Photo par Laura Chouette sur Unsplash  
Page 19: Photo par Roman Marchenko sur Unsplash  
Page 20: Photo par Brittney Weng sur Unsplash  
Page 21: Photo par Michal Pokorny sur Unsplash  
Page 22: Photo par Onela Ymeri sur Unsplash  
Page 23-24: Photo par Siora Photography sur Unsplash

## Renseignements sur la publication

Type de publication : publication de projet  
Date de parution : octobre, 2025  
Langue d'origine : anglais  
Processus d'examen et d'assurance de la qualité :  
Examen final par les parties : juillet, 2025  
QA 408  
Projet : Plan opérationnel pour 2021 et 2022/  
Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits

## Renseignements supplémentaires

### Commission de coopération environnementale

1001 Robert-Bourassa Boulevard, bureau  
1620 Montreal, Quebec, Canada H3B 4L4  
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314  
[info@cec.org](mailto:info@cec.org)/[www.cec.org](http://www.cec.org)

# Table des matières

Liste des abréviations et des sigles	4
<b>1</b> Introduction	5
2 Aperçu du secteur	8
3 Prise en compte des effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement	11
4 Principaux obstacles et facteurs favorables à la transparence dans la chaîne d'approvisionnement	12
5 Pratiques exemplaires en matière de transparence dans la chaîne d'approvisionnement	16
6 Effets des pratiques exemplaires en matière de transparence dans la chaîne d'approvisionnement	22
7 Perspectives	23
Bibliographie	25

# Liste des tableaux

Tableau 1. Aperçu du secteur, par pays	10
--	----

# Liste des abréviations et des sigles

<b>Canipec</b>	<i>Cámara Nacional de la Industria de Productos Cosméticos</i> (Chambre nationale du secteur des produits cosmétiques) (Mexique)
<b>CCE</b>	Commission de coopération environnementale
<b>CIR</b>	<i>Cosmetic Ingredient Review</i> (établie par le Personal Care Products Council, États-Unis)
<b>Cofepris</b>	<i>Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios</i> (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) (Mexique)
<b>COSMEP</b>	<i>Código de Autorregulación y Ética Publicitaria de Productos Cosméticos</i> (Code d'autoréglementation et d'éthique publicitaire pour les produits cosmétiques) (Mexique)
<b>EPA</b>	<i>Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
<b>EWG</b>	<i>Environmental Working Group</i> , (Groupe de travail sur l'environnement), ONG américaine
<b>FDA</b>	<i>Food and Drug Administration</i> (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques)
<b>INECC</b>	<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (Institut national d'écologie et de changement climatique) (Mexique)

<b>Inegi</b>	<i>Instituto Nacional de Estadística y Geografía</i> (Institut national de statistiques et de géographie) (Mexique)
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>LCPE</b>	Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
<b>MoCRA</b>	<i>Modernization of Cosmetics Regulation Act</i> (Loi réglementant la modernisation des cosmétiques) (États-Unis)
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PI</b>	Propriété intellectuelle
<b>SCIAN</b>	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
<b>Semarnat</b>	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique)
<b>SPFA</b>	substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
<b>TCA</b>	transparence de la chaîne d'approvisionnement
<b>TRASCE</b>	Traceability Alliance for Sustainable CosmEtics
<b>TSCA</b>	<i>Toxics Substances Control Act (1976, amended 2016)</i> (United States) Loi sur le contrôle des substances toxiques (1976, modifiée en 2016) (États-Unis)

# 1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le projet intitulé *Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement (TCA) au sujet des substances chimiques que renferment les produits afin de favoriser la collaboration entre les pays d'Amérique du Nord en matière de TCA*. Ce projet a pour objet d'améliorer la TCA et de renforcer la capacité des gouvernements à cerner les produits contenant des substances chimiques préoccupantes<sup>1</sup> ou des substituts chimiques préoccupants, et à empêcher leur introduction ou leur réintroduction dans l'économie.

Pour documenter les substances chimiques préoccupantes, le Canada, le Mexique et les États-Unis (les Parties) adoptent des approches fondées sur les risques qui tiennent compte de l'exposition et des utilisations pertinentes des substances chimiques dans les produits de consommation, sur la base de déterminations du risque réalisées dans le cadre de processus nationaux, scientifiques et réglementaires. Ces approches peuvent produire des déterminations qui diffèrent d'un gouvernement à l'autre. Par exemple, pour une substance chimique donnée, les gouvernements des trois pays peuvent adopter des réglementations différentes en fonction du niveau d'exposition à cette substance et de ses utilisations spécifiques dans chaque pays. La CCE reconnaît ces différences et souligne que toutes les matières et tous exemples qui figurent dans le présent rapport pourraient ne pas s'appliquer aux trois pays.

Les renseignements issus de ce projet ont pour objectif :

- i) D'appuyer le développement de chaînes d'approvisionnement résilientes qui répondent aux demandes de l'industrie et d'autres parties prenantes en ce qui concerne l'information sur la composition chimique des produits;
- ii) de répondre à la demande des consommateurs, qui réclament des produits plus sains et des renseignements sur leur composition chimique;
- iii) d'éclairer les décisions relatives au commerce et à l'approvisionnement de matières premières, de matériaux recyclés, de composants de produits et de produits finis à divers stades de la chaîne de valeur;
- iv) d'améliorer la capacité de l'industrie à se conformer aux exigences en matière de déclaration des substances chimiques et à d'autres règlements.

<sup>1</sup> La définition des « substances chimiques préoccupantes » établie par la Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM, approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) de l'ONU comprend « les substances chimiques qui, selon des recherches scientifiques actuelles, posent des risques pour la santé humaine ou l'environnement, sans qu'elles soient encore réglementées ». Nous avons donc délibérément utilisé ce terme pour inclure non seulement les substances chimiques déjà visées par une évaluation des risques et par des règlements nationaux, mais aussi d'autres substances chimiques qui suscitent des préoccupations, mais pour lesquelles il n'existe peut-être pas encore de preuve scientifique suffisante ou de consensus sur la nécessité de mesures réglementaires (SAICM, s. d.). [traduction]

La présente étude de cas s'appuie sur une revue de la littérature et sur les contributions de spécialistes et de parties intéressées. Elle comprenait un sondage en ligne et un atelier virtuel. Le sondage en ligne a invité 170 organisations concernées à donner leur avis, en septembre et en octobre 2023. Il visait à déterminer les pratiques courantes de l'ensemble de l'industrie en matière de TCA, ainsi que les pratiques exemplaires et les secteurs qui sont des chefs de file de leur mise en œuvre. À partir des 65 réponses reçues lors de cette consultation en ligne, et d'une hiérarchisation des secteurs par les spécialistes gouvernementaux membres du comité directeur du projet, on a choisi le secteur de l'électronique comme objet d'une étude de cas sur les pratiques en matière de TCA.

La première ébauche de cette étude de cas a été examinée lors d'un atelier de consultation virtuel qui s'est tenu le 23 octobre 2024. Au cours de cet atelier, 35 spécialistes et participant·es intéressé·es du Canada, du Mexique et des États-Unis ont pu donner leur avis et discuter des facteurs susceptibles de favoriser ou d'entraver la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels. Des spécialistes issus de différents types d'organisations – entreprises (17 % des participant·es), associations industrielles (2 %), organisations non gouvernementales (ONG, 8 %) et pouvoirs publics (28 %) – ont échangé des idées sur la manière de promouvoir l'adoption de ces pratiques et outils au sein des secteurs et entre eux au Canada, au Mexique et aux États-Unis.



## 2. Aperçu du secteur

Le secteur nord-américain des produits cosmétiques et de soins personnels comprend un large éventail de produits de soins de la peau et des cheveux (p. ex. : savons et shampoings), de produits de maquillage (p. ex. : fonds de teint, poudres, mascaras, rouges à lèvres) et de parfums et d'articles de toilette (p. ex. : déodorants, antisudorifiques). Classé comme sous-secteur de l'industrie chimique dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), il est désigné par le code 3256 : Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette. Le tableau 1 résume les principaux faits relatifs à ce secteur au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le risque particulièrement élevé d'exposition à des substances chimiques dans ce secteur a mené à l'adoption de règlements qui exigent une divulgation plus complète des ingrédients que dans la plupart des autres secteurs. Les consommateur·trices, les ONG, les marques et les détaillants montrent un intérêt croissant pour la composition chimique de ces articles. En outre, les produits cosmétiques et de soins personnels sont souvent fabriqués directement à partir de matières premières; ainsi, la chaîne d'approvisionnement par laquelle les renseignements sur les ingrédients chimiques doivent être communiqués est relativement courte (Pereira de Carvalho et Barbieri, 2012). Par conséquent, les principales pratiques exemplaires en matière de TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels sont étroitement liées aux règlements sur la divulgation des ingrédients dans les produits finaux, ainsi qu'à la communication aux consommateur·trices de renseignements sur les ingrédients chimiques et la chaîne d'approvisionnement, grâce à des bases de données, à des écoétiquettes et à d'autres initiatives. C'est également ce qu'a confirmé le

<sup>2</sup> El código SCIAN 334 se divide a su vez en seis subsectores que cada uno de los tres países define con ciertas diferencias, pero que en general se consideran comparables.



sondage : les répondant·es ont mentionné les pratiques exemplaires suivantes en matière de TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels :

- Lois et règlements exigeant la divulgation des ingrédients;
- utilisation de bases de données centralisées pour permettre aux consommateurs de savoir quels ingrédients se trouvent dans les produits et aux membres du secteur, de communiquer cette information;
- écoétiquettes et autres outils pour informer les consommateur·trices;
- autres initiatives volontaires menées par les membres du secteur.

Ces pratiques exemplaires, ainsi que les principaux facteurs qui sont favorables à leur mise en œuvre ou y font obstacle, sont décrites plus en détail ci-après.

**Tableau 1. Aperçu du secteur par pays<sup>3</sup>**

	Canada	Mexique	États-Unis
<b>Emploi</b>	 Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette (code SCIAN 3256) : <b>13 476 personnes</b> <b>0,9 % des emplois du secteur manufacturier</b> (2022 données <sup>[1]</sup> )	 Fabricación de jabones, limpiadores y dentífricos (fabrication de savons, de détergents et de dentifrices) (code SCIAN 325610) : <b>29 771 personnes</b> <b>0,5 % des emplois du secteur manufacturier</b> <i>Fabricación de cosméticos, perfumes y otras preparaciones de tocador (fabrication de cosmétiques, parfums et autres produits de toilette) (code SCIAN 325620) :</i> <b>25 663 personnes</b> <b>0,4 % des emplois du secteur manufacturier</b> (données de 2019 <sup>[3]</sup> )	 Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette (code SCIAN 3256) : <b>116 900 personnes</b> <b>0,9 % des emplois du secteur manufacturier</b> (données de 2022 <sup>[4]</sup> )
<b>Production</b>	Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette (code SCIAN 3256) : <b>4,986 millions de \$ CA (3,831 millions de \$ US)</b> <b>0,7 % de la production totale du secteur manufacturier</b> (données de 2022 <sup>[2]</sup> )	Fabricación de jabones, limpiadores y dentífricos (fabrication de savons, de détergents et de dentifrices) (code SCIAN 325610) : <b>96,378 millions de \$ MX (4,790 millions de \$ US)</b> <b>1,0 % de la production totale du secteur manufacturier</b> <i>Fabricación de cosméticos, perfumes y otras preparaciones de tocador (fabrication de cosmétiques, parfums et autres produits de toilette) (code SCIAN 325620) :</i> <b>55,737 millions de \$ MX (2,770 millions de \$ US)</b> <b>0,6 % de la production totale du secteur manufacturier</b> (données de 2019 «Valor de los productos elaborados con materias primas propias <sup>[3]</sup> »)	Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette (code SCIAN 3256) : <b>90,700 millions de \$ US</b> <b>0,9 % de la production totale du secteur manufacturier</b> (données de 2022, prix en dollars de 2012 <sup>[4]</sup> )
<b>Description</b>	L'Ontario et le Québec sont les plus grands producteurs de produits cosmétiques au Canada, et constituent également les principaux marchés de consommation pour ces produits <sup>6</sup> . Le Canada fabrique une vaste gamme de produits de soins personnels (savons, produits capillaires et cutanés, parfums et autres <sup>[7]</sup> ).	La production mexicaine de cosmétiques et de produits de soins personnels se concentre sur les produits capillaires, les parfums, les teintures et les décolorants <sup>[8]</sup> . Plusieurs États (Guanajuato, Jalisco, Morelos, Querétaro, Tamaulipas, Nuevo León, Mexico) et la ville de Mexico représentent la plus grande part de la production <sup>[9]</sup> . Il existe un marché informel important, notamment de formulations piratées au Mexique.	Les États-Unis sont le marché qui génère le plus de revenus au monde pour les produits cosmétiques et de soins personnels <sup>10</sup> . Une grande variété de produits y est fabriquée en raison de la taille et de la diversité de ce secteur. La plupart des fabricants se trouvent en Californie et au New Jersey <sup>[11]</sup> .
<b>Sources</b>	<p>[1] Statistique Canada. Tableau 14-10-0202-01, Emploi selon l'industrie, données annuelles.</p> <p>[2] Statistique Canada. Tableau 36-10-0488-01, Production, selon le secteur et l'industrie, provinciaux et territoriaux.</p> <p>[3] Inegi. Censos Económicos, 2019.</p> <p>[4] Programme de prévisions en matière d'emploi, US Bureau of Labor Statistics (Bureau des statistiques sur l'emploi aux États-Unis).</p> <p>[5] Gouvernement du Canada. Renseignements sur la réglementation des cosmétiques. Disponible ici. Consulté le 8 janvier 2024.</p> <p>[6] <a href="https://www.trade.gov/market-intelligence/canada-cosmetics-and-beauty-products-market">https://www.trade.gov/market-intelligence/canada-cosmetics-and-beauty-products-market</a> (consulté le 8 janvier 2024).</p> <p>[7] <a href="https://www.cosmeticaitalia.it/export/sites/default/circolari/servizi-per-l'internazionalizzazione/141-2020_allegato-1.pdf">https://www.cosmeticaitalia.it/export/sites/default/circolari/servizi-per-l'internazionalizzazione/141-2020_allegato-1.pdf</a> (consulté le 23 février 2025).</p> <p>[8] <a href="https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/sites/trade/files/market_studies/Cosmetics%20%26%20Beauty%20Products%20in%20Mexico-2022.pdf">https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/sites/trade/files/market_studies/Cosmetics%20%26%20Beauty%20Products%20in%20Mexico-2022.pdf</a> (consulté le 7 août 2024)</p> <p>[9] <a href="https://www.sisinternational.com/coverage/the-americas/latin-america-market-research/cosmetics-in-mexico-market-research/">https://www.sisinternational.com/coverage/the-americas/latin-america-market-research/cosmetics-in-mexico-market-research/</a> (consulté le 8 janvier 2024)</p> <p>[10] <a href="https://www.statista.com/outlook/cmo/beauty-personal-care/cosmetics/united-states#:~:text=When%20compared%20globally%2C%20in%20the,%24458.88%20are%20generated%20in%202024.">https://www.statista.com/outlook/cmo/beauty-personal-care/cosmetics/united-states#:~:text=When%20compared%20globally%2C%20in%20the,%24458.88%20are%20generated%20in%202024.</a> (consulté le 8 janvier 2024)</p> <p>[11] <a href="https://www.statista.com/statistics/743170/number-of-contract-personal-care-manufacturers-by-state-us/">https://www.statista.com/statistics/743170/number-of-contract-personal-care-manufacturers-by-state-us/</a> (consulté le 7 août 2024)</p>		

Remarque : SCIAN = Système de classification des industries d'Amérique du Nord. La conversion des devises est basée sur les taux de change annuels de la Réserve fédérale américaine pour 2022 : 1 \$ US = 1,3014 \$ CA = 20,1208 \$ MX. [www.federalreserve.gov/releases/g5a/current/default.htm](http://www.federalreserve.gov/releases/g5a/current/default.htm). Consulté le 6 août 2024.)

## Tableau 1 (suite). Aperçu du secteur, par pays<sup>3</sup>

### Principaux textes de lois et de règlements

### Tendances



Canada

Au Canada, la Loi sur les aliments et drogues, le Règlement sur les cosmétiques (C.R.C., ch. 869), la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et la Loi sur les produits dangereux réglementent les produits cosmétiques et de soins personnels (ainsi que leur étiquetage<sup>[5]</sup>). La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE) prévoit également des règlements pour gérer les risques environnementaux et protéger l'environnement contre les substances présentes dans les produits cosmétiques. Il s'agit notamment du Règlement sur les microbilles dans les produits de toilette, du Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits, du Règlement sur certaines substances toxiques interdites, du Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, de l'avis de planification de la prévention de la pollution par le triclosan, des conditions et interdictions ministérielles et des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAC).

On prévoit que le secteur canadien des cosmétiques affichera un taux de croissance annuel de 1,54 %<sup>[6]</sup>. En 2023, ce secteur a vu ses ventes augmenter de 19 % durant la première moitié de l'année, et on s'attend à ce que cette croissance se poursuive<sup>[13]</sup>. On prévoit que l'ensemble du marché connaîtra un taux de croissance annuel de 1,58 % entre 2024 et 2028<sup>[14]</sup>.



Mexique

Au Mexique, les cosmétiques sont réglementés par la *Comision Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Cofepris, Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) et la norme NOM-141-SSA1/SCFI-2012, relative à l'étiquetage des produits cosmétiques préemballés (*Etiquetado para productos cosméticos preenvasados*). DOF-11-03-2014 ACCORD modifiant le déterminant les substances interdites et soumises à restriction dans la fabrication de produits de parfumerie et de beauté (DOF-11-03-2014 ACUERDO por el que se modifica el diverso por el que se determinan las sustancias prohibidas y restringidas en la elaboración de productos de perfumería y belleza).

Une classe moyenne de plus en plus nombreuse, l'intérêt croissant des hommes pour leur propre esthétique et la demande accrue de produits plus durables devraient stimuler la croissance du secteur des cosmétiques et des soins personnels au Mexique<sup>[9]</sup>. On prévoit que le marché mexicain des produits de beauté et de soins personnels va connaître un taux de croissance annuel de 6,05 % entre 2024 et 2029<sup>[16]</sup>.



États-Unis

Aux États-Unis, les principales lois fédérales relatives aux cosmétiques comprennent la Federal Food, Drug, Modernization of Cosmetics Regulation Act (loi fédérale sur la modernisation de la réglementation des aliments, des médicaments et des cosmétiques) de 2022, la Fair Packaging and Labeling Act (loi sur l'emballage et l'étiquetage équitables) et la Micro-bead Free Waters Act (loi sur les eaux sans microbilles) de 2015. Il existe aussi des règlements relatifs aux cosmétiques, issus du Title 21 of the Code of Federal Regulations (21 CFR<sup>[12]</sup>). Plusieurs États ont adopté des lois visant à fournir aux consommateurs des informations sur les ingrédients et à limiter les substances chimiques nocives<sup>[15]</sup>.

Au vu de la demande continue pour des produits propres et durables, on prévoit que ce secteur affichera un taux de croissance annuel de 3,52 % entre 2024 et 2028<sup>[10]</sup>.

### Fuentes

[12] <https://www.fda.gov/cosmetics/cosmetics-guidance-regulation/cosmetics-laws-regulations> (consulté le 9 janvier 2024)

[13] <https://www.premiumbeautynews.com/en/canadian-beauty-industry-sales.22494> (consulté le 22 mars 2024)

[14] [https://www.statista.com/outlook/cmo/beauty-personal-care/canada#:~:text=Canada's%20Beauty%20%26%20Personal%20Care%20Market,\(CAGR%202024%2D2028\)](https://www.statista.com/outlook/cmo/beauty-personal-care/canada#:~:text=Canada's%20Beauty%20%26%20Personal%20Care%20Market,(CAGR%202024%2D2028)). (consulté le 22 mars 2024)

[15] <https://www.safecosmetics.org/resources/regulations/> (consulté le 26 mars 2024)

[16] <https://www.mordorintelligence.com/es/industry-reports/mexico-beauty-and-personal-care-market-industry> (consulté le 7 août 2024)

Remarque : SCIAN = Système de classification des industries d'Amérique du Nord. La conversion des devises est basée sur les taux de change annuels de la Réserve fédérale américaine pour 2022 : 1 \$ US = 1,3014 \$ CA = 20,1208 \$ MX. [www.federalreserve.gov/releases/g5a/current/default.htm](http://www.federalreserve.gov/releases/g5a/current/default.htm). Consulté le 6 août 2024.)

### **3. Prise en compte des effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement**

La fabrication des produits cosmétiques et de soins personnels requiert des milliers de substances chimiques différentes. Les recherches scientifiques apportent sans cesse de nouvelles données probantes pour mieux comprendre les effets de ces substances sur l'environnement et la santé humaine. Comme ces produits sont tout particulièrement conçus pour être appliqués sur la peau, les risques que ces substances chimiques peuvent poser pour la santé humaine sont l'objet d'une attention particulière, en raison de leur potentiel d'absorption par l'organisme.

Plusieurs ingrédients couramment utilisés dans les produits cosmétiques et de soins personnels ont été analysés par au moins une des trois Parties afin d'évaluer leurs effets potentiels (par exemple, la perturbation endocrinienne) ainsi que certaines de leurs utilisations, par exemple, comme agents de conservation (Johnson *et coll.*, 2022). Parmi les autres substances chimiques présentes dans ces mêmes produits, on compte le formaldéhyde, les agents de conservation libérant du formaldéhyde, le mercure, les phtalates, les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA), la m- et l'o-phénylènediamine (Faber, 2020).

<sup>4</sup> Chacun des trois gouvernements tient compte des renseignements disponibles sur les substances chimiques que renferment les produits cosmétiques et de soins personnels, ainsi que des données sur les degrés d'exposition et les usages précis dans son pays, lorsqu'il détermine les niveaux de risque liés à la présence de substances chimiques dans ces produits.



# 4. Principaux obstacles et facteurs favorables à la transparence dans la chaîne d'approvisionnement

Les principaux obstacles et facteurs favorables à la TCA en Amérique du Nord mis en lumière dans l'ensemble des secteurs nord-américains (par exemple, les facteurs favorables, comme la conformité aux règlements et la demande d'acheteurs et de consommateurs en aval, et les obstacles, comme la complexité des chaînes d'approvisionnement internationales et le manque d'uniformité des règlements) s'appliquent également au secteur des produits cosmétiques et de soins personnels. Nous parlerons ci-après d'autres obstacles et facteur favorables qui s'appliquent précisément au secteur des produits cosmétiques et de soins personnels.

## Obstacles

L'atelier de consultation a relevé les principaux obstacles suivants à la TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels :

- **Manque de ressources pour mettre en œuvre les pratiques exemplaires**, en particulier parmi les petites entreprises, et surtout pour les pratiques potentiellement coûteuses, comme l'obtention d'une certification écologique ou l'utilisation d'outils numériques pour communiquer des renseignements sur les ingrédients. Dans le même ordre d'idées, la concurrence pour des prix plus bas (en particulier de la part des grands détaillants) incite les entreprises à réduire leurs coûts, y compris ceux liés à la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de TCA.
- **Réglementation**. Les participant·es ont souligné que les exigences légales en matière de divulgation des ingrédients ne sont pas exhaustives aux États-Unis, et sont moins strictes au Mexique qu'aux États-Unis ou au Canada. Un participant a souligné le besoin de créer un organisme chargé d'autoriser et de certifier les étiquettes des produits au Mexique. Selon les participant·es, l'absence de définitions légales régissant la divulgation des ingrédients et les ingrédients sûrs pourrait conduire à de l'écoblanchiment ou du *cleanwashing* [prétendre qu'un produit est de meilleure qualité sans preuve à l'appui]. Le Canada a récemment adopté de nouvelles dispositions visant à réglementer les déclarations environnementales des entreprises et à prévenir l'écoblanchiment; néanmoins, un participant a dit craindre que ces dispositions soient difficiles à mettre en œuvre et à appliquer (aucune précision n'a été fournie à ce sujet). Lors d'un entretien, un représentant de la *Cámara Nacional de la Industria de Productos Cosméticos*

(Canipec, Chambre nationale du secteur des produits cosmétiques) a dit que la distribution généralisée des produits dans différentes villes et l'absence de lois harmonisées constituent des obstacles à l'étiquetage des ingrédients au Mexique, parce qu'il n'existe aucune méthode « universelle » en la matière dans le secteur et que différentes entreprises opèrent dans différents États selon des lois différentes. À l'heure actuelle, la Canipec et le gouvernement mènent ensemble des initiatives axées sur la TCA (Muñoz et Ureña, 2024).

- **Application inadéquate de la réglementation.** À titre d'exemple, on peut mentionner les importations par l'intermédiaire de plateformes commerciales internationales (comme Amazon, Temu ou AliExpress), qui ne se conforment pas toujours à la réglementation nationale. Les problèmes liés à ces importations (en particulier dans le cas du Mexique) comprennent le manque de formation du personnel douanier et l'existence d'un important marché noir des cosmétiques. Selon les informations fournies par le Semarnat et l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques), les produits fabriqués de façon clandestine et vendus sans étiquetage, ainsi que ceux qui sont importés illégalement en violation des lois et règlements, constituent un obstacle important à la TCA dans ce secteur au Mexique.
- **Confusion des consommateur·trices au sujet des étiquettes.** Le grand nombre d'écoétiquettes différentes peut semer la confusion chez les consommateur·trices quant à la signification de chaque étiquette et à sa fiabilité (en particulier les écoétiquettes propres à chaque détaillant). De plus, en l'absence de sensibilisation à propos des substances chimiques et de leurs effets sur la santé, les consommateur·trices n'exigeront pas des entreprises qu'elles divulguent les ingrédients et qu'elles utilisent des ingrédients plus sûrs.



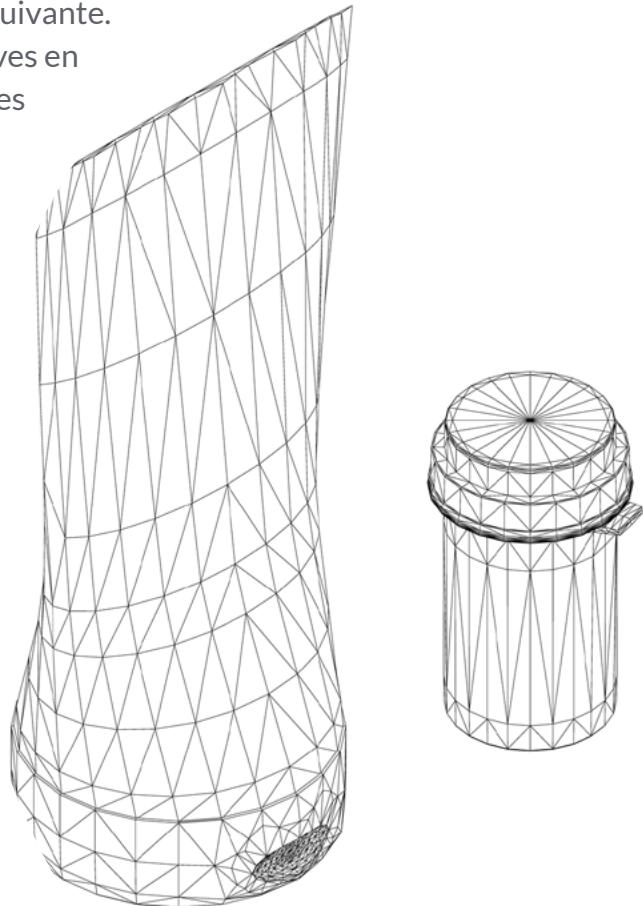
## Facteurs favorables

Le sondage en ligne a permis de déterminer les principaux facteurs favorables à la TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels, notamment : la possibilité ou la nécessité d'une conformité à la réglementation plus efficace et plus efficiente; les objectifs des entreprises en matière de durabilité, de santé et d'environnement; la demande des acheteurs en aval (marques, détaillants et grandes institutions).

L'atelier de consultation a également confirmé que les lois et règlements, y compris à l'échelle nationale et dans les pays qui sont des partenaires commerciaux, constituent un facteur déterminant pour la TCA dans ce secteur. Les principaux textes de lois et de règlements visant la divulgation des ingrédients sont examinés plus en détail à la section suivante.

Comme cela a été souligné lors de l'atelier, les initiatives en matière de durabilité menées par certaines entreprises de premier plan (notamment leur utilisation des écoétiquettes) placent la barre de plus en plus haut, ce qui incite d'autres entreprises du secteur à leur emboîter le pas. Les participant·es à l'atelier ont également confirmé que les consommateur·trices sont de plus en plus sensibilisé·es, ce qui peut également être très favorable à la TCA.

Les initiatives en faveur de l'économie circulaire, qui peuvent favoriser la durabilité des entreprises, constituent également un facteur favorable à la TCA. Au Mexique, par exemple, la Canipec a mis en place le programme Circular Economy Business Group (groupe d'entreprises pour une économie circulaire). Ce programme vise à améliorer la traçabilité grâce à des diagnostics de circularité permettant de certifier les entreprises et de déterminer la destination des déchets générés par un secteur. Le programme était initialement axé sur la gestion des déchets, mais la Canipec a également participé aux négociations relatives au règlement sur l'économie circulaire de la ville de Mexico (Muñoz et Ureña, 2024).



# 5. Pratiques exemplaires en matière de transparence dans la chaîne d'approvisionnement

## Lois et règlements

En Amérique du Nord, il existe des lois qui exigent la divulgation et l'étiquetage de la plupart des ingrédients contenus dans les produits cosmétiques et de soins personnels. Au Canada, ces mêmes produits sont réglementés par la Loi sur les aliments et drogues, le Règlement sur les cosmétiques (C.R.C., ch. 869) et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Un·e représentant·e de Santé Canada a fait remarquer que les règlements en place favorisent la TCA, car les fabricants de produits cosmétiques et de soins personnels sont tenus d'indiquer la liste complète des ingrédients sur leurs produits. À l'heure actuelle, il n'est pas obligatoire de préciser les ingrédients des parfums, mais des modifications réglementaires publiées en 2024 (qui entreront en vigueur en 2026) exigeront l'étiquetage de certains allergènes présents dans les parfums (Santé Canada, 2024). Une modification du Règlement sur les cosmétiques exige la divulgation des allergènes présents dans les parfums qui sont énumérés à l'annexe III du règlement de l'UE relatif aux produits cosmétiques (gouvernement du Canada, s. d.). Ce règlement vise à promouvoir la TCA en exigeant des fabricants de parfums qu'ils divulguent des renseignements sur les allergènes potentiellement présents dans leurs formulations, tout en protégeant la propriété intellectuelle (PI).

Au Mexique, le nom du produit, le fabricant, les ingrédients, les mises en garde/précautions et les instructions d'utilisation doivent figurer sur les produits cosmétiques et de soins personnels, conformément à la norme officielle mexicaine NOM-141-SSA/SCFI-2021 (semblable à la norme ISO/FDI 22175:2005). Les étiquettes doivent être rédigées en espagnol (d'autres langues peuvent également être ajoutées) et dans une taille de police lisible (York, s. d.). Au cours de l'atelier de consultation, on a mentionné l'existence d'une base de données publique des produits importés au Mexique; on pourrait l'utiliser pour favoriser la TCA dans le pays, si les agent·es des douanes étaient formé·es pour reconnaître les substances chimiques que renferment les produits.



Aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA, Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques) exige que les étiquettes des produits cosmétiques et de soins personnels indiquent tous les ingrédients par ordre décroissant de prédominance, à l'exception de ceux dont la concentration ne dépasse pas 1 % (US FDA, s. d.). La FDA est l'organisme fédéral chargé de réglementer les cosmétiques, comme l'indiquent les parties 700 à 740 du Title 21 du *Code of Federal Regulations* (21 CFR). La *Modernization of Cosmetics Regulation Act* (MoCRA, Loi réglementant la modernisation des cosmétiques) de 2022 a élargi les pouvoirs de la FDA en matière de réglementation des cosmétiques, notamment en imposant la mention d'allergènes présents dans les parfums et l'enregistrement obligatoire auprès de la FDA des produits cosmétiques commercialisés et de leurs ingrédients (US FDA, 2022). Certains intervenants plaident en faveur d'une réglementation qui irait au-delà de la MoCRA et travaillent avec les organismes de réglementation à l'introduction d'une loi complémentaire, par exemple, la *Cosmetic Supply Chain Transparency Act* (loi sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement des cosmétiques) (dans le cadre du *Safer Beauty Bill Package*) (BCPP, 2023). La *California Fair Packaging and Labeling Act* (loi californienne sur l'emballage et l'étiquetage équitables) de 2018 oblige également les fabricants à divulguer tous les ingrédients contenus dans les produits cosmétiques professionnels, à l'exception des arômes, des parfums et des colorants (California Department of Food and Agriculture, 2019). Pour sa part, la *California Fragrance and Flavor Ingredient Right To Know Act* (loi californienne sur le droit de connaître les ingrédients aromatisants et des parfums) de 2020 (SB 312) exige la divulgation de tout ingrédient parfumant ou aromatisant qui figure dans l'une des 23 listes officielles de substances dangereuses établies par le *California Safe Cosmetics Program* (SCP, programme californien pour des cosmétiques sans danger) (Breast Cancer Prevention Partners, s. d.).

### **Bases de données d'ingrédients à l'intention des consommateur·trices**

Les ressources numériques peuvent aider les consommateur·trices à prendre des décisions plus éclairées concernant leurs choix de produits cosmétiques et de soins personnels. Par exemple, la base de données *Cosmetic Ingredient Review* (CIR) informe le public à propos des substances chimiques présentes dans les produits cosmétiques. On y trouve un rapport sur la sécurité de chaque ingrédient pour la santé humaine et l'environnement. Les fabricants peuvent utiliser la base de données CIR pour cerner les substances préoccupantes. Établie par l'association professionnelle américaine *Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association* (Association des producteurs de cosmétiques, d'articles de toilette et de parfums) – aujourd'hui nommée le *Personal Care Products Council* (Conseil des produits de soins personnels) – avec le soutien de la FDA et de la *Consumer Federation of America* (Fédération américaine des consommatrices et consommateurs), elle mène ses activités de



façon indépendante par l'intermédiaire d'un groupe de spécialistes indépendant·es (Cosmetic Ingredients Review, s. d.).

Au Canada, on souligne l'utilisation de la base de données sur les produits chimiques et les polluants de Santé Canada comme pratique exemplaire au sein du secteur. Gérée par le gouvernement, cette base de données est accessible aux entreprises et aux fabricants, ainsi qu'aux consommateur·trices qui souhaitent obtenir des renseignements sur les risques chimiques associés aux substances qui entrent dans la composition des produits (Santé Canada, s. d.). Le système est régulièrement mis à jour, à mesure qu'on dispose de nouveaux renseignements sur la sécurité pour la santé humaine et l'environnement des substances utilisées dans les produits cosmétiques et de soins personnels, entre autres.

De même, les consommateur·trices peuvent utiliser la base de données Skin Deep<sup>MD</sup>, créée par l'Environmental Working Group (EWG), une ONG américaine œuvrant pour la protection de l'environnement. Cette base de données répertorie plusieurs produits cosmétiques et de soins personnels dont on a évalué la sécurité chimique. Les produits sont notés en fonction des effets connus sur la santé des substances figurant sur les étiquettes (EWG, s. d.). La base de données a été créée aux États-Unis, mais on y trouve aussi des produits vendus au Canada et au Mexique.

## Écoétiquettes

Les écoétiquettes sont fréquemment utilisées dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels. Des organismes de certification tiers et des ONG attribuent certaines de ces étiquettes à des produits qui répondent à différents critères, et plusieurs étiquettes font de la TCA un critère d'admissibilité (Steer-Stephenson, 2022). Les écoétiquettes sont un outil utile pour communiquer certains renseignements à propos des substances utilisées dans les formulations – elles certifient que les ingrédients utilisés sont plus durables ou qu'on en a évalué le degré de sécurité. Exemple : l'écoétiquette américaine *EWG Verified*, attribuée aux produits pour bébés et autres produits de soins personnels qui ne contiennent pas de substances chimiques préoccupantes identifiées par l'EWG pour cette catégorie de produits (EWG, s. d.).

## Autres initiatives

Chanel a réuni 15 entreprises pour former la *Traceability Alliance for Sustainable CosmEtics* (TRASCE, Alliance pour la traçabilité des cosmétiques durables), qui vise à améliorer la TCA dans le secteur des cosmétiques et des parfums (Formes de Luxe, 2024). Plus précisément, la TRASCE cherche à approfondir les connaissances sur les chaînes d'approvisionnement, à évaluer les risques sociaux et économiques connexes ainsi qu'à déterminer les mesures nécessaires pour aider ces mêmes chaînes à améliorer leur visibilité et leur durabilité (Formes de Luxe, 2024). Cette plateforme numérique exige des entreprises participantes et de leurs fournisseurs qu'ils inscrivent des données relatives à leurs produits; cela permet de mieux comprendre les renseignements supplémentaires ou les changements susceptibles d'améliorer la TCA. Cette initiative a vu le jour aux États-Unis et en France, mais elle est également menée dans de nombreux autres pays.

En 2009, la Canipec mexicaine a élaboré le *Código de Autorregulación y Ética Publicitaria de Productos del Cuidado Personal y del Hogar* (COSMEP, Code d'autoréglementation et d'éthique publicitaire pour les produits cosmétiques). Il avait pour



objectif initial d'évaluer et d'améliorer les messages publicitaires relatifs aux cosmétiques dans l'intérêt des consommateur·trices (Canipec, s. d.). En conséquence, les entreprises mexicaines fabriquant des produits cosmétiques et de soins personnels ont modifié leur façon de communiquer avec les consommateur·trices et entre elles. La TCA s'en trouve améliorée par la réduction de la complexité et la multiplication des voies de communication (Canipec, n.d.). Le COSMEP vise également à sensibiliser et à informer les consommateur·trices sur les questions liées à la beauté et au bien-être, par exemple en publiant des informations sur l'utilisation appropriée des produits et ingrédients.

La société américaine Seventh Generation (dont les produits sont également vendus au Canada et au Mexique) figure parmi les chefs de file du secteur dans le domaine de la TCA pour les produits de soins personnels. Sur son site Web, on trouve les fiches de données de sécurité et la liste des ingrédients de tous ses produits; le public a donc accès en toute transparence à l'information sur les risques pour la santé et la sécurité (Seventh Generation, s. d.). De plus, Seventh Generation achète ses ingrédients directement auprès des fabricants afin d'en faciliter la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Elle privilégie également les fournisseurs qui font preuve de transparence, divulguent l'information et garantissent la traçabilité (Seventh Generation, s. d.).

Des entreprises comme Lush (basée au Royaume-Uni, mais présente au Canada, au Mexique et aux États-Unis), The Body Shop (également basée au Royaume-Uni et présente au Canada) et Aveda (basée aux États-Unis, mais également présente au Canada et au Mexique) sont elles aussi des chefs de file du secteur en matière de TCA. Ces entreprises communiquent ouvertement et activement leurs pratiques d'approvisionnement aux consommateur·trices sur leur site Web et sur les étiquettes de leurs produits (Australian Native Products, 2024).

## 6. Effets des pratiques exemplaires en matière de transparence dans la chaîne d'approvisionnement

Les lois et règlements ainsi que les exigences des pays d'Amérique du Nord visant les produits cosmétiques et de soins personnels, qui fournissent des renseignements sur les substances utilisées dans les formulations, ont permis d'assurer l'accès des consommateur·trices à certains de ces renseignements, mais pas tous. Les ingrédients des parfums ne sont toujours pas divulgués de manière générale, mais les exigences sont de plus en plus nombreuses concernant la divulgation des allergènes présents dans les parfums. Cependant, il est parfois difficile de comprendre les renseignements complexes relatifs aux ingrédients et de comparer les nombreux produits différents disponibles sur le marché.

Les outils, tels que les bases de données et les écoétiquettes (décrivées précédemment), visent à aider les entreprises et les consommateur·trices à comprendre les risques que présentent certains ingrédients pour la santé et l'environnement, à comparer les produits et les ingrédients et à prendre des décisions d'achat éclairées. Bien que certains se préoccupent de la pratique trompeuse de l'écoblanchiment ou du cleanwashing, ces outils favorisant la TCA peuvent aider les entreprises pionnières en matière de TCA (celles qui sont transparentes sur leur chaîne d'approvisionnement et utilisent des ingrédients plus sûrs) à augmenter leurs parts de marché auprès des consommateurs soucieux de leur santé et de l'environnement.

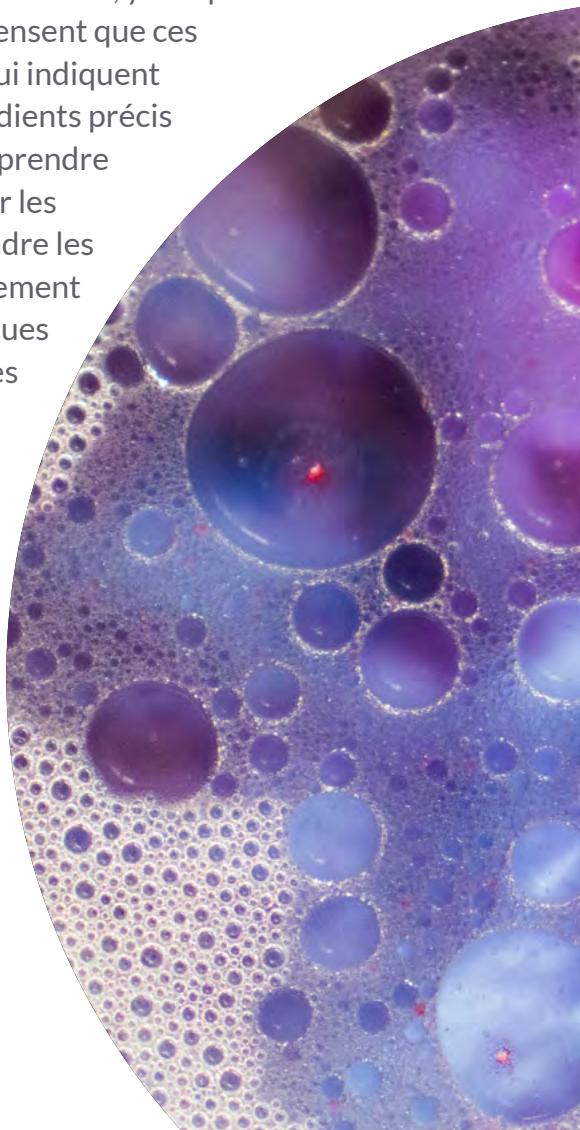


## 7. Perspectives

Comme on l'a mentionné précédemment, les exigences réglementaires ont favorisé les progrès en matière de TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels, en particulier au Canada et aux États-Unis. La réglementation relative à l'étiquetage de ces produits en Amérique du Nord permet aux consommateur·trices d'être informé·es à propos de la plupart (mais pas de la totalité) des substances que contiennent ces produits. Avec l'introduction de nouveaux règlements exigeant la communication de renseignements sur les allergènes présents dans les parfums au Canada et aux États-Unis, le secteur continue de s'améliorer en matière de TCA. Au Mexique, il faut investir dans de nouvelles technologies pour répondre aux besoins en matière de TCA, et harmoniser les lois relatives à la TCA ou à la divulgation des ingrédients (Muñoz et Ureña, 2024).

Les participant·es à l'atelier ont recommandé les mesures ci-dessous pour renforcer l'adoption de pratiques exemplaires en matière de TCA dans le secteur des produits cosmétiques et de soins personnels :

- La loi devrait exiger la divulgation de l'intégralité des ingrédients, y compris la divulgation de la composition des parfums. Certains pensent que ces divulgations seraient plus utiles que les écoétiquettes, qui indiquent comment les produits ont été évalués, mais pas les ingrédients précis qu'ils contiennent. Les consommateur·trices souhaitant prendre une décision d'achat éclairée pourraient alors rechercher les ingrédients individuels, plutôt que d'essayer de comprendre les différentes écoétiquettes. Cette approche pourrait également inciter les entreprises à remplacer les substances chimiques préoccupantes présentes dans leurs produits par d'autres substances plus sûres.
- Il faut faire respecter plus strictement les lois et règlements existants, par exemple en augmentant les amendes en cas d'infraction, en formant les agent·es des douanes à la détection des importations non conformes et en renforçant les capacités d'analyse qui permettent de valider les ingrédients chimiques contenus dans les produits (en particulier au Mexique).



- La sensibilisation et l'éducation du public sont des facteurs essentiels à l'adoption de pratiques exemplaires. En effet, elles renforcent la demande des consommateurs en ce qui concerne la TCA. Voici certaines suggestions : il faut mieux comprendre les effets des ingrédients et des produits sur la santé et l'environnement, et mieux communiquer cette information, en particulier aux personnes qui ne connaissent pas les publications scientifiques. De plus, selon certain·es participant·es, il est nécessaire d'instruire les consommateur·trices sur la manière de distinguer les différentes écoétiquettes (en particulier celles de la première partie ou de tiers, c'est-à-dire celles qui sont autodéclarées ou vérifiées de manière indépendante).
- Il faudrait que les organismes de réglementation collaborent avec les membres du secteur, et que ceux-ci collaborent entre eux au profit de la TCA.



# Bibliographie

Australian Native Practices (2024). Cosmetic Industry Supply Chain Transparency: A Guide. <https://www.australiannativeproducts.com.au/blogs/news/cosmetics-industry-supply-chain-transparency-a-guide#:~:text=Supply%20Chain%20Transparency,-What%20is%20the%20cosmetic%20supply%20chain%20transparency%20Act%20of%202024.raw%20materials%20to%20retail%20shelves>. Consulté le 22 mars 2024.

Breast Cancer Prevention Partners (BCPP). Cosmetic Supply Chain Transparency Act. <https://www.bcpp.org/resource/cosmetic-supply-chain-transparency-act/>. Consulté le 22 mars 2024.

Breast Cancer Prevention Partners (BCPP) (2020). CA Fragrance and Flavor Ingredient Right to Know Act. <https://www.bcpp.org/resource/ca-fragrance-and-flavor-ingredients-right-to-know-act/>. Consulté le 26 mars 2024.

Canipec. Código COSMEP (2009). <https://canipec.org.mx/cosmep/>. Consulté le 22 mars 2024.

California Department of Food and Agriculture. CHAPTER 6. Fair Packaging and Labeling Act, janvier 2019. [https://www.cdfa.ca.gov/dms/programs/Publications/BPC/2019/6.0-BPC\\_2019\\_Chapter\\_6\\_FairPackagingandLabelingAct\\_12601-12615.5.pdf](https://www.cdfa.ca.gov/dms/programs/Publications/BPC/2019/6.0-BPC_2019_Chapter_6_FairPackagingandLabelingAct_12601-12615.5.pdf). Consulté le 25 mars 2024.

Cosmetic Ingredient Review (2019). <https://www.cir-safety.org/about>. Consulté le 25 mars 2024.

Environmental Working Group (EWG). EWG's Skin Deep Database. <https://www.ewg.org/skindeep/>

Faber, Scott (2020). The Toxic Twelve Chemicals and Contaminants in Cosmetics. <https://www.ewg.org/the-toxic-twelve-chemicals-and-contaminants-in-cosmetics>. Consulté le 26 mars 2024.

Fandiño, A.L., A. Arenas, L.E. Elías et I. Otiz de Olivares (2023). Digitalization of Procedures for Cosmetic Products. The National Law Review. 27 avril. <https://www.natlawreview.com/article/digitalization-procedures-cosmetic-products>

Formes de Luxe. What's behind beauty supply chain transparency platform TRASCE? <https://www.formesdeluxe.com/article/chanel-spearheads-beauty-supply-chain-transparency-platform-trasce.64302>. Consulté le 22 mars 2024.

Gouvernement du Canada. Plan prospectif de la réglementation de Santé Canada : 2024-2026 : Règlement modifiant certains règlements visant la divulgation des ingrédients cosmétiques. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/legislation-lignes-directrices/lois-reglements/plan-prospectif-reglementation/plan/reglement-modifiant-cosmetiques.html>. Consulté le 25 mars 2024.

Johnson, P.I., K. Favela, J. Jarin, A.M. Le, P.Y. Clark, L. Fu, A.D. Gillis et coll. (2022). Chemicals of concern in personal care products used by women of color in three communities of California, Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology.

Muñoz, Orlando et David Ureña (2024). Canipec, communication personnelle, 15mars.

Pereira de Carvalho, André et José Carlos Barbieri (2012). Innovation and Sustainability in the Supply Chain of a Cosmetics Company: a Case Study. *J. Technol. Manag. Innov.*, Volume 7, n° 2. <http://dx.doi.org/10.4067/S0718-27242012000200012>.

SAICM (n.d.). 1.1 Guidance Understanding chemicals of concern, at [https://saicmknowledge.org/sites/default/files/1\\_1\\_guidance\\_understanding\\_cocs.pdf](https://saicmknowledge.org/sites/default/files/1_1_guidance_understanding_cocs.pdf). Consulté le 1er avril 2025.

Santé Canada (2024). Produits de consommation et cosmétiques. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation.html>. Consulté le 25 mars 2024.

Santé Canada (2022). Liste critique des ingrédients des cosmétiques : ingrédients interdits et d'usage restreint. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/cosmetiques/liste-critique-ingredients-cosmetiques-ingredients-interdits-usage-restrict.html>. Consulté en mars 2024.

Santé Canada (2024). Communication personnelle, 6 février.

Seventh Generation. <https://www.seventhgeneration.com/company>. Consulté le 25 mars 2024.

Steer-Stephenson, Charlie (2022). Supermarket eco-labels to boost sustainability transparency. <https://sustainabilitymag.com/supply-chain-sustainability/supermarket-eco-labels-to-boost-sustainability-transparency>. 23 août.

US EPA. Communication personnelle avec Zoe Emdur, Melanie Adams, Johnathan Rifkin, Megan Kalsman et Holly Elwood, 14 février 2024.

US EPA (2024). Decabromodiphenyl Ether and Phenol, Isopropylated Phosphate (3:1); Revision to the Regulation of Persistent, Bioaccumulative, and Toxic Chemicals Under the Toxic Substances Control Act (TSCA). <https://www.federalregister.gov/documents/2024/11/19/2024-25758/decabromodiphenyl-ether-and-phenol-isopropylated-phosphate-31-revision-to-the-regulation-of>. Consulté en avril 2025.

US FDA. Modernization of Cosmetics Regulation Act of 2022 (MoCRA). <https://www.fda.gov/cosmetics/cosmetics-laws-regulations/modernization-cosmetics-regulation-act-2022-mocra>. Consulté en mars 2024.

US FDA (2022). Summary of Cosmetics Labeling Requirements. Current as of 12 Jan 2022. <https://www.fda.gov/cosmetics/cosmetics-labeling-regulations/summary-cosmetics-labeling-requirements#:~:text=The%20principal%20display%20panel%2C%20i.e.,statement%20of%20the%20net%20quantity>. Consulté le 26 mars 2024.

York, B. Navigating Import Regulations for Cosmetics in Mexico: How Cubbo's IOR Service Can Help US Brands Enter the Market. <https://www.cubbo.com/posts/navigating-import-regulations-for-cosmetics-in-mexico-how-cubbos-ior-service-can-help-us-brands-enter-the-market>. Consulté le 26 mars 2024.

